FRANCE.

[...]

PARIS, 18 *août*.

[...]

ORDONNANCES DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

En vertu de l'article 27 de la Charte constitutionnelle, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Sont nommés membres de la Chambre des Pairs :

MM.

Le marquis d'Aligre ; le marquis d'Albertas ; le marquis d'Avara ; le comte Charles d'Autichamp ; le duc d'Aumont.

De Bausset, ancien évêque d'Alais ; le comte Boissy-d'Anglas ; le marquis Bruno de Boisgelin ; le comte de la Bourdonnaye-Blossac ; de Boissy du Coudray ; Boissel de Monville ; le marquis de Brézé ; le comte de Brigode, maire de Lille ; le comte de Blacas ; le prince de Bauffremont ; le duc de Bellune.

Le comte de Clermont-Tonnerre, officier des mousquetaires gris ; le duc de Caylus ; le comte du Cayla ; le comte de Castellanne, ancien préfet de Pau ; le vicomte de Chateaubriand ; le comte de Choiseul-Gouffier ; le comte de Contades ; le comte de Crillon ; le comte Victor de Caraman, ministre de S. M. près le Roi de Prusse ; le marquis de Chabannes ; le comte de la Châtre, ambassadeur du ROI en Angleterre ; le général Compan.

Le comte de Durfort, capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde du ROI ; Emmanuel Dambray ; le comte Etienne de Damas ; le chevalier Dandigné ; le duc de Dalberg, qui prendra séance lorsqu'il aura reçu ses lettres de grande naturalisation.

Le comte d'Ecquevilly ; le comte François d'Escars.

Ferrand, le marquis de Frondeville, ancien préfet de l'Allier ; le comte de la Ferronais.

Le comte de Gand, le marquis de Gontault-Biron, fils aîné ; le comte de la Guiche ; le marquis de Grave ; l'amiral Ganthaume.

Le comte d'Haussonville ; le marquis d'Herbouville, ancien préfet de Lyon.

Le marquis de Juigné.

Le comte de Lally-Tolendal ; le marquis de Louvois ; Christian de Lamoignon ; le comte de Latour-Dupin-Gouvernet ; le comte Lauriston.

Le comte de Machaut d'Arnouville ; le marquis de Mortemart ; Molé, directeur-général des ponts et chaussées ; le marquis de Mathan ; le comte de Mailly ; le

vicomte Mathieu de Montmorency ; le comte de Mun ; le comte de Muy ; le général Monnier, le comte de Saint-Maure-Montauzier ; l'abbé de Montesquiou.

Le comte Théodore de Nicolaï ; le comte de Noé ; le comte de Narbonne-Pelet.

Le marquis d'Orvilliers ; le marquis d'Osmond, ambassadeur près S. M. le Roi de Sardaigne.

Le comte Jules de Polignac.

Le marquis de Raigecourt ; le baron de la Rochefoucault ; le comte de Rougé, des Cent-Suisses ; le comte de la Roche-Jaquelin, fils aîné de feu le marquis de La Roche-Jacquelin ; le général Ricart ; le marquis de Rivière ; le comte de La Roche-Aimon ; de Saint-Roman ; le comte de Reuilly ; Lepelletier de Rosanbo.

Le comte de Sabran, maréchal-de-camp ; Desèze, premier président de la Cour de Cassation ; Seguier, premier président de la Cour royale de Paris ; le comte de Suffren Saint-Tropez ; le marquis de la Suze ; le comte de Saint-Priest.

Le marquis de Talaru ; le comte Auguste de Talleyrand, ministre de S. M. en Suisse.

Le marquis de Vence ; de Vibraye, l'aînée de la branche aînée ; le vicomte Olivier de Verac ; Morel de Vindé.

Donné en notre château des Tuileries, le 17 août 1815.

Signé LOUIS.

Par le Roi :

Le prince DE TALLEYRAND.

***Journal des Débats politiques et littéraires*, lundi 28 août 1815**, pages 2-3

FRANCE.

[...]

Orléans, 26 *août*.

(Extrait d'une lettre particulière)

Je m'empresse de vous faire connoître le résultat des opérations de notre collége électoral ; il est tel que les dispositions connues de notre département pouvoient le faire espérer. Nos députés à la Chambre des Représentans sont : M. le baron de Talleyrand qui, après avoir exercé les fonctions de préfet du Loiret avant le 20 mars, alla depuis cette fatale époque rejoindre son oncle à Vienne, et qui a été rendu, depuis le retour du ROI, aux vœux de notre département, après avoir donné de nouvelles preuves de son entier dévouement à la cause royale ; M. Baert de Château-Renard, qui compte parmi ses aïeux M. de Malesherbes, dont il a épousé la petite-fille ; M. Henri de Longuèves, ex-constituant, aussi recommandable par ses talens que par ses principes et son attachement au ROI ; M. Crignon d'Ouzouer, un des premiers nécogians d'Orléans.

Je vous fais passer aussi le discours que M. le vicomte de Chateaubriand, président de notre collége électoral, a prononcé à l'ouverture de la session. En voici le texte exact :

« Messieurs,

» Lorsque Louis XVI, de sainte et douloureuse mémoire, convoqua les Etats Généraux, il voulut remédier à un mal que la France regardoit alors comme insupportable, mais qui nous paroît bien léger, aujourd'hui que l'expérience nous a rendus meilleurs juges de l'adversité. Comme il arrive presque toujours aux médecins peu habiles, d'une blessure facile à guérir nous fîmes une plaie incurable. L'Assemblée constituante eut des intentions sages, mais le siècle l'entraîna. Avec moins de talens et plus d'audace, l'Assemblée législative attaqua la monarchie, que la Convention renversa. Les deux conseils se détruisirent par leurs propres factions. Sous le tyran le peuple se tut, et ne retrouva la voix que sous le Roi légitime. Au retour de Buonaparte, la Convention sembla sortir avec lui du tombeau : les deux fantômes viennent de rentrer ensemble dans l'abîme, laissant, en témoignage de leur apparition, des calamités sans nombre, et six cent mille étrangers, sur le sol de France.

» Si l'on ne considéroit, Messieurs, que les résultats de ces assemblées, on pourroit se sentir découragé ; mais nos fautes doivent nous servir de leçons. Le moment est venu d'employer à l'affermissement de la monarchie cette même force populaire qui a servi à l'ébranler. Jamais les députés de la nation n'ont été rassemblés dans des circonstances plus graves : le ROI a voulu les avertir lui-même de l'importance des fonctions qu'ils auront à remplir, en rapprochant le peuple du trône, en confiant quelques colléges électoraux au noble patronage des princes de son sang.

» Mais, il ne faut pas vous le dissimuler, Messieurs, tout dépend des choix que la France va faire. L'Europe nous attend à cette dernière expérience : elle est venue, pour ainsi dire, se placer au milieu de nous, afin d'assister à des résolutions qui décideront de son repos autant que du nôtre. Le peuple français va voir des Rois aux tribunes de ses Conseils : après avoir jugé les princes de la terre, il sera jugé par eux à son tour. Il s'agit de savoir si nous serons déclarés incapables de nous fixer à ces institutions, que nous avons cherchées à travers tant d'orages, si nos succès seront regardés comme un jeu de la fortune, nos calamités comme un châtiment mérité, ou si, nous renfermant dans une liberté sage, nous conserverons l'éclat de notre gloire et la dignité de nos malheurs.

» Que faut-il faire, Messieurs, pour arriver à ce dernier but ? Une chose facile : choisir les bons, écarter les méchans, cesser de croire que l'esprit, le talent, l'énergie sont le partage exclusif de quiconque a manqué à ses devoirs, et qu'il n'y a d'habile que le pervers. Que la France appelle à son secours les gens de bien, et la France sera sauvée. L'Europe ne se sentira complètement rassurée que quand elle entendra nos orateurs, trop long-temps égarés par des doctrines funestes, professer ces principes de justice et de religion, fondement de toute société : nous ne reprendrons notre poids dans la balance politique qu'en reprenant notre rang dans l'ordre moral.

» Permettez, Messieurs, que je vous parle avec la franchise du pays où je suis né : ce n'est plus le moment de garder des ménagemens qui pourroient devenir funestes. Sans doute il faut éteindre les divisions, cicatriser les blessures, jeter sur les fautes de nos frères le voile de la charité chrétienne, nous interdire tout reproche, toute récrimination, toute vengeance, et, à l'exemple de notre ROI, pardonner le mal qu'on nous a fait. Mais il y a loin, Messieurs, de cette indulgence nécessaire, à cette impartialité criminelle qui, obligée de faire un choix, le laisseroit tomber également sur le bon ou sur le mauvais citoyen, ne mettroit aucune différence entre les principes et les opinions, les actions et les paroles. Si, en dernier résultat, il étoit égal d'avoir commis ou de n'avoir pas commis de crime, d'avoir gardé ou d'avoir violé son serment ; si, lorsque l'orage est passé, on traite de la même sorte et celui qui a produit cet orage et celui qui l'a conjuré ; si l'un et l'autre jouissent du même degré de confiance, de la même part de dignités et d'honneurs, l'honnête homme, Messieurs, ne sera-t-il pas trop découragé ! Ne rendons pas le devoir si difficile. Voulons-nous réparer les désastres de la patrie ? Ne laissons plus dire à ceux qui profitoient de nos revers, que la vertu est un *métier de dupe* : expression dérisoire qui échappe quelquefois à la lassitude du malheur, comme à l'insolence de la prospérité. Enrichissons-la, cette vertu, de notre estime et de nos faveurs, elle nous rendra nos dons avec usure.

» Laisser à l'écart les artisans de nos troubles, c'est justice. La justice n'est point une réaction, l'oubli n'est point une vengeance. Il ne faut pas qu'un homme se croie puni, parce qu'il n'est pas récompensé du mal qu'il a fait. Ceux qui ont amené dans vos murs ces étrangers que le bras de vos aïeux arrêta jadis à vos portes, mériteroient-ils d'obtenir vos suffrages ? Toutefois, si de tels hommes se fussent rencontrés parmi vous, vous auriez pu les voir se présenter, et même avec un front serein ; car, dans ce siècle, le vice a sa candeur comme la vertu, et la corruption sa naïveté comme l'innocence.

» Mais, grâces à l'excellent esprit de ce département, vous ne serez point, Messieurs, réduits à faire ces distinctions pénibles : on ne compte ici que des sujets dévoués à leur ROI. Déjà vos colléges d'arrondissement présentent à votre élection

des candidats aussi distingués par leurs talens que par leur conduite courageuse et leur noble caractère. Heureux embarras des richesses, qui ne vous laissera que le regret de ne pouvoir tout nommer et tout choisir ! La fidélité au trône de saint Louis est chez les Orléanais une vertu héréditaire : ils conservèrent leurs remparts pour Charles-le-Victorieux, comme ils ont gardé leurs cœurs pour Louis-le-Désiré. Qui ne sait, Messieurs, que votre ville, pendant nos tempêtes, fut le refuge de tous les Français persécutés ? Le prêtre fugitif y trouva un autel, le serviteur du ROI un asile, pour y prier leur Dieu, pour y pleurer leur maître ! N'est-ce pas vous encore qui les premiers demandâtes la liberté de l'illustre orpheline, aujourd'hui l'orgueil et la gloire de la France ?

» Pour moi, Messieurs, je regarderai comme un des plus beaux jours de ma vie celui où j'ai été appelé à présider votre collége électoral. Le ROI, qui tient compte à ses fidèles sujets même de leur zèle, a trop payé, par cet honneur, mes foibles services. J'ai du moins quelque titre à votre bienveillance ; car j'ose croire qu'il n'y a point d'homme qui entre mieux que moi dans vos sentimens, qui apprécie davantage votre loyauté. Comme vous, je donnerois mille fois ma vie pour le meilleur des princes ; et mon cœur a toujours battu, mes yeux se sont toujours remplis de larmes au cri d'amour et de salut, au cri français de *vive le Roi !*

L'effet de ce discours a répondu à l'éloquence de l'orateur. Le collége électoral a voulu en entendre deux fois la lecture ; il en a demandé l'impression, l'insertion au procès-verbal, et le dépôt aux archives de la ville. Tout le monde versoit des larmes, lorsqu'on a entendu ce grand écrivain proclamer, avec cette sensibilité, une des sources de ses rares talens, ces mêmes principes et ces mêmes doctrines qu'il n'a cessé d'entretenir au fond des cœurs, dans des temps malheureux, par le charme de ses ouvrages. Les sentimens de tous les Orléanais, exprimés dans son discours, ne pouvoient avoir un meilleur et un plus digne organe, et notre ville est devenue plus fière de ses anciens souvenirs, retracés par l'orateur dont le talent a consacré tous ceux de notre antique monarchie.

L'impression produite par ce discours ne se borna pas à l'intérieur du collége électoral ; elle se communiqua de proche en proche et devint si générale, que le jour de Saint-Louis, le collége électoral s'étant rendu à la cathédrale pour y chanter un *Te Deum*, M. de Chateaubriand à sa tête, le peuple s'empressa de témoigner au président tous les sentimens que sa noble conduite et sa ferme et touchante éloquence lui avoient inspirés. Le nom même de M. de Chateaubriand fut mêlé et retentit parmi les acclamations et les vœux que le peuple fit entendre pendant cette cérémonie, et dans un jour si solennel. Jamais plus douce et plus éclatante récompense ne fut sans doute accordée à la pureté des doctrines soutenue de la force et de la beauté du talent.

FRANCE.

[...]

PARIS, 30 *août*.

[...]

AU RÉDACTEUR

Orléans, 29 août.

Monsieur,

Vous avez fait connoître à la France le beau discours du président de notre assemblée électorale : j'ai pensé que vous ne refuseriez pas d'insérer le discours, dans lequel un de nos électeurs, après la dissolution de l'assemblée, a exprimé à M. de Chateaubriand, les sentimens de tous les Orléanais.

« Si le sentiment de notre insuffisance a pu jusqu'ici nous faire garder le silence, s'il a pu nous empêcher de répondre à ce discours, dans lequel le cœur et l'esprit semblent se disputer l'avantage, et où le digne défenseur de l'autel et du trône a eu la bonté d'accorder quelques éloges aux sentimens qui distinguent les Orléanais, croyez, M. le président, qu'aucun des accens sortis d'une bouche aussi pure n'a manqué l'effet qu'il devoit produire.

» Organe des volontés de l'héritier de saint Louis, de Louis-le-Désiré, vos pensées, vos paroles ont pénétré nos âmes, et elles y ont rendu plus vif et plus pur encore s'il est possible, le feu de l'amour de nos Rois ! Et comment, en effet, ce feu n'auroit-il pas acquis une nouvelle force, lorsque le meilleur des Rois vient de signaler ses bontés pour nous, en vous choisissant pour présider notre collége électoral ? Ce rapprochement qu'il a bien voulu faire de ses fidèles sujets, et de l'un de ses plus dignes défenseurs, n'est-il pas la plus belle récompense qu'il pût accorder à notre zèle et à notre dévouement ? Oui, Monsieur le président, votre présence dans cette enceinte est pour nous le prix de la fidélité : pourquoi ne doit-elle pas être aussi durable ? Ce regret que je n'exprime qu'avec la peine la plus vive, répand dans l'assemblée un sentiment de douleur qui vous prouve que nous savons apprécier la perte que nous allons faire ; mais le ROI vous appelle : il faut courir au Roi.... Plus heureux que nous, et plus digne de l'être, Monsieur le président, retournez donc près de S. M., portez nos regrets au pied du trône ; et si nos sentimens peuvent mériter un si beau suffrage, veuillez bien dire à S. M. que nous ayant parlé d'elle, vous ne nous avez pas trouvés indignes de vous entendre. *Vive le Roi !* »